AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0442
FR0000079600-FS0220

14 avril 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GAMELOFT SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 avril 2015, complété par un courrier reçu le 14 avril 2015, la société de droit britannique Montanaro Asset Management Limited (53 Threadneedle Street, EC2R 8AR Londres, Royaume-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 avril 2015, le seuil de 5% du capital de la société GAMELOFT SE et détenir, pour le compte desdits client et fonds, 4 102 070 actions GAMELOFT SE représentant autant de droits de vote, soit 4,79% du capital et 4,26% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte du transfert d'actions GAMELOFT SE gérées par Montanaro Asset Management Limited à un autre « *investment manager* ».

[1] Sur la base d'un capital composé de 85 625 097 actions représentant 96 351 216 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.